

L'actualité en bref

Salaires de la production agricole / Cuma à partir du 1er mai

Les partenaires sociaux de l'agriculture ont trouvé un accord sur une nouvelle grille de rémunération. Vous trouverez ci-dessous les salaires issus de la négociation du 27 janvier 2023 (Arrêté d'extension du 5 avril 2023, publié au JORF le 9 avril 2023). Les paliers correspondent à ceux définis par la convention collective nationale.

Palier 1 : 11,27 € rémunération horaire brute

Palier 2 : 11,36 € rémunération horaire brute

Palier 3 : 11,53 € rémunération horaire brute

Palier 4 : 11,77 € rémunération horaire brute

Palier 5 : 12,29 € rémunération horaire brute

Palier 6 : 12,87 € rémunération horaire brute

Palier 7 : 13,62 € rémunération horaire brute

Palier 8 : 14,56 € rémunération horaire brute

Palier 9 : 15,76 € rémunération horaire brute

Palier 10 : 17,46 € rémunération horaire brute

Palier 11 : 19,86 € rémunération horaire brute

Palier 12 : 22,70 € rémunération horaire brute

Contact au 05.62.61.79.40